

**REPUBLIQUE  
FRANCAISE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE de LE GUA****DEPARTEMENT  
Charente-  
Maritime****Séance du 17 janvier 2023**

<b>NOMBRE DE MEMBRES</b>	
Afférents au Conseil Municipal	L'an deux mille vingt trois, le dix sept janvier à dix- neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle Jean Mercier, sous la présidence de Monsieur le Maire.
19	<u>Présents</u> : Monsieur BROUHARD Patrice, Maire - Madame ORTEGA Béatrice, Première Adjointe - Monsieur DELAGE Stéphane, Deuxième Adjoint - Monsieur REY Michel, troisième Adjoint - Monsieur KECHIDI Farid, Quatrième Adjoint - Madame GOMEZ Mauricette, Conseillère déléguée - Madame PREVOST Béatrice, Conseillère déléguée - Madame JOUANNET Ghislaine, Conseillère déléguée - Monsieur DEBRIE Didier - Madame DUBUC Nicole - Madame BIGOT Marie- Pierre- Monsieur BONDOUX Guillaume- Monsieur CHAGNOLEAU Joël - Madame BERUSSEAU Evelyne- -
en exercice	
19	<u>Excusés</u> : Monsieur LATREUILLE Alain (a donné pouvoir à Madame BERUSSEAU Evelyne)
Nombre de présents	
14	<u>Absents</u> : Madame STRADY Emmanuelle - Madame CHAPRON Christine - Madame SICARD Alix - Monsieur VICI Laurent
Nombre de votants	
15	A été nommée secrétaire de séance : Madame ORTEGA Béatrice
Date de la convocation	
13 janvier 2023	

**2023 01 3 GRDF - convention Vert l'Avenir**

Monsieur le Maire rappelle que les pouvoirs publics ont annoncé en novembre 2018 leur intention de supprimer le chauffage au fioul d'ici 2030. Les chaudières fioul équipent aujourd'hui encore de nombreux logements en France. GRDF s'inscrit dans cette politique publique. La mise en œuvre du dispositif gouvernemental visant à remplacer le fioul comme énergie de chauffage pour les particuliers d'ici à 2028, présente un levier d'action concret et valorisable pour la commune.

Il propose au conseil municipal de se positionner sur l'opportunité, pour la commune du GUA, de conventionner avec GRDF afin d'engager la commune vers une transition énergétique efficace par la conversion d'installation de chauffage du fioul vers le gaz.

Dans le cadre de la convention, GRDF s'engage à :

- Offrir le raccordement au réseau de gaz pour toute demande d'un client particulier, propriétaire, en maison individuelle, résidant sur la commune, aujourd'hui chauffé au fioul, sur une période de 6 mois à compter de la date de signature de la présente convention (conditions détaillées en annexe 1 de la convention)

- Proposer un accueil Client pour répondre aux demandes des habitants et leur faire bénéficier d'un accompagnement individualisé de leurs projets de raccordement.

En contrepartie, la commune s'engage notamment à mettre en avant la présente convention dans sa communication vers ses habitants.

**Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,**

**- Approuve le projet de convention joint en annexe à la présente délibération et décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention la convention Vert l'Avenir et toutes les pièces y afférant.**

Fait et délibéré à LE GUA, les jours, mois et ans susdits

Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,

Auteur de l'acte : conseil municipal

Transmis au Représentant de l'Etat le : 24/01/23

Publiée sur le site internet le :

Le GUA, le 23 janvier 2023, Le Maire, Patrice BROUHARD

24/01/23 .

